



CONCEPT D'ADMISSION AU SAF

CHAPITRE I

Dispositions générales

1. Définition

AVsBA = Association Valaisanne de basketball amateur

L'AVsBA est une association comprenant l'ensemble des membres, clubs et groupements qui lui sont affiliés pour la pratique du basketball dans le canton du Valais.

L'AVsBA s'engage clairement en faveur du sport en Valais en le soutenant, en l'encourageant et en organisant les championnats en collaboration avec ses partenaires.

L'AVsBA est affiliée à Swissbasketball (SWB), fédération nationale. Elle est autonome dans le cadre des dispositions statutaires de cette fédération. Tous les cas non prévus seront tranchés sur la base des Statuts et Règlements de SWB.

Par décision de son comité directeur, l'AVsBA peut s'affilier à d'autres institutions ou groupements, pour autant que ces derniers soient conformes à son but.

2. Siège

AVsBA
Chemin du Milieu 73
CH-1963 Vétroz

Mail:

michel.huser@netplus.ch

3 Comité directeur :

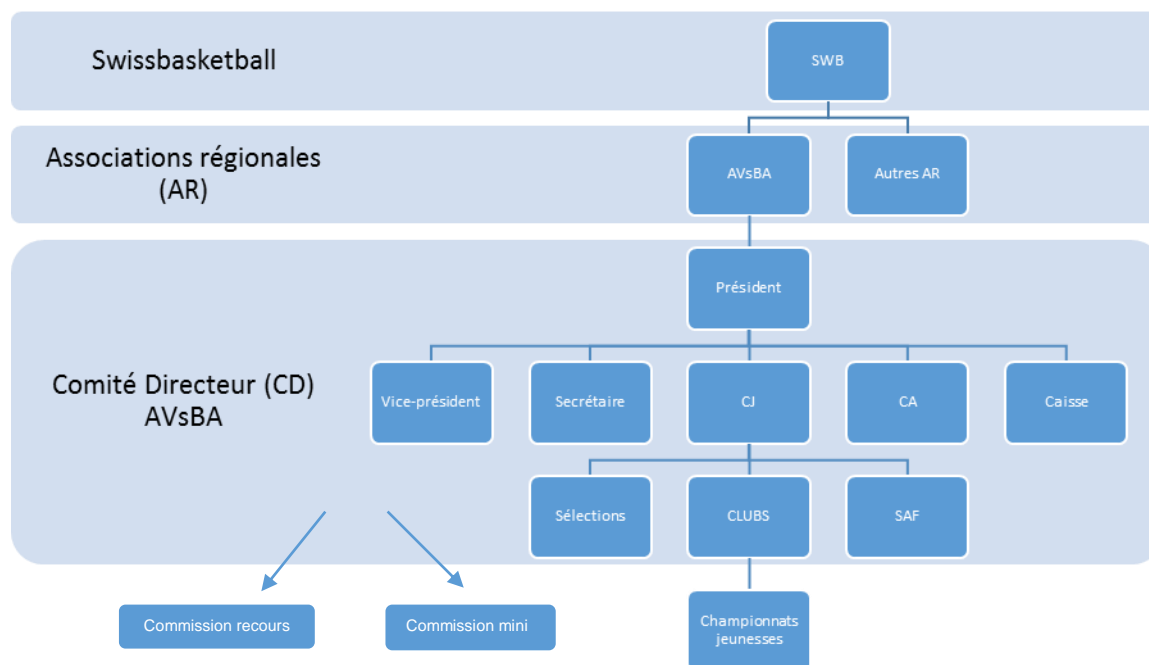
Fonction	Nom	Mobile	E-mail
Président	Giroud Pierre	076 392 84 22	pgiroud@avsba.ch
Vice-président	Jovanovic Stanislav	078 734 91 95	stanis@netplus.ch
Caissière	Antonin Claudine	079 623 82 08	claudineantonin@bluewin.ch
Commission Jeunesse (CJ)	Barbe Valérie	076 479 65 69	valeria1974@hotmail.com
Secrétaire	Huser Michel	079 220 46 18	michel.huser@netplus.ch
Arbitrage (DRA)	Chalbi Abdelouahed	079 546 80 66	chalbi@avsba.ch

Les personnes habilitées à signer les dossiers SAF sont le président de l'AVsBA, Pierre Giroud et la présidente de la commission jeunesse Valérie Barbe.

3.1 Cadre organisationnel :

Abréviations

SWB : Swissbasketball
COBB : Conférence Ouest de Basketball
AVsBA : Association valaisanne de basketball amateur
AR : Associations régionales
CJ : commission jeunesse
CA : Commission d'arbitrage
SAF : Sports Art Formation
CD : Comité Directeur



CHAPITRE II

SAF

1. Demande d'admission

L'athlète fait une demande auprès de l'école respective (CO de Grône ou Collombey)

Il remplit le formulaire ad hoc (www.vs.ch/fr/web/se/sport-arts-formation) s'il répond aux critères d'exigences.

2. Référents

- **Président de l'AVsBA**
- **Responsable de la commission jeunesse**

3. Catégorie

- **U12**
- **U13**
- **U15**

4. Mode de sélection pour obtenir l'adhésion au SAF

- Être en possession d'une « Swiss Olympic Talents Card » nationale ou régionale
ou
- Être membre du cadre régional U13 U15 (30 places maximum).
ou
- Être membre du cadre nationale U16 ou U18
ou
- Jouer en ligue nationale (filles LNA LNB / garçon dès la 1LNM).
- Répondre avec ponctualité aux convocations pour les tests PISTES et pour les entraînements de sélections.
- Envoyer un planning sportif mensuel (*heures d'entraînement, compétitions, blessures etc. etc.*) par mail à l'AVSBA, valeria1974@hotmail.com.
- Respecter le délai imparti par le département de l'instruction publique pour la remise des documents. Tous les documents doivent être remis signés par le club et le canton à mi-mars.

5. Structures mises en place en valais pour l'obtention de ces mesures SAF

● SAF Cycle Grône et Collombey

(30 places disponibles y compris 1^{ère} année du collège parti de la 2^e du CO)

Généralités

- Les sportifs sont proposés par les associations ou clubs sportifs (attestation de l'association cantonale).
- L'école donne son préavis (nombre) et le DFS, par sa commission SAF, décide.
- Les élèves sont libérés pour l'entraînement spécifique du sport pratiqué, pour l'entraînement de condition physique.
- 2 cours de 90' ont lieu le mercredi midi et vendredi midi à Grône. 3 cours de 70' ont lieu les lundi, mardi et jeudi à Collombey.

Ces cours sont dispensés par des entraîneurs diplômés SWB.

- Durant les pauses de midi durant lesquelles ils n'ont pas d'entraînements, les élèves peuvent rattraper certaines matières (branches à niveaux surtout) et avancer dans leurs travaux scolaires.
- Les élèves bénéficient de soutien scolaire.
- 1 cours de condition physique par semaine.
- Le coordinateur gère la condition physique, le suivi de l'athlète, le lien avec les entraîneurs et les parents qu'il rencontre une fois par semestre afin de faire le bilan au niveau scolaire, sportif et comportemental.
- Le coordinateur participe aux deux séances d'évaluation avec les entraîneurs et titulaires à la mi- semestre en novembre et en avril.

● Mesures individualisées

Les mesures individualisées peuvent être obtenues par le biais du CPE d'Hélios ou de demandes individuelles si les critères d'admission sont respectés.

Sélections VS

Les sélections VS concernent 4 catégories de joueurs soit les U13 M, U13 F et les U15 M et U15 F.

Les joueurs sont convoqués fin septembre de chaque saison pour un entraînement de détection. A la suite de cet entraînement, les entraîneurs, tous diplômés de SWB, choisissent les meilleurs joueurs qui feront ensuite partie intégrante de la sélection pour la saison en cours.

Les entraînements ont lieu le dimanche, 1x par mois.

Les sélections VS participent au moins à un tournoi organisé par SWB. Ce tournoi permet de détecter les meilleurs éléments de chaque canton et grâce à cela de rejoindre ensuite nos équipes nationales jeunes.

6. Qualification des entraîneurs des sélections

Formation entraîneurs jeunesse et entraîneurs mini-basket.

Pour entraîner une équipe dans une compétition, un entraîneur de l'AVsBA doit être en possession d'une carte d'entraîneur Swiss Basketball avec le niveau requis ou d'une dérogation de SWB.

Pour obtenir cette carte, un entraîneur doit suivre chaque année un cours de formation continu organisé par Swissbasketball.

L'entraîneur AVsBA qui n'est pas en possession d'une carte d'entraîneur Swiss Basketball ou qui n'a pas le niveau requis, devra s'engager par écrit à l'aide du formulaire transmis en début de saison à suivre le(s) module(s) de formation nécessaire(s) et obtiendra ainsi une dérogation de Swiss Basketball. Cette dérogation sera limitée dans le temps (1 an). Chaque formation suivie prolongera cette dérogation jusqu'à l'obtention du niveau requis. Passé ce délai, l'entraîneur ne pourra plus entraîner pour cette catégorie ou pour une catégorie supérieure.

L'entraîneur qui a obtenu une dérogation et ne se forme pas dans les délais, n'obtiendra plus de dérogation jusqu'à l'accomplissement de la formation. En plus, un émolument global pour la saison concernée sera facturé.

7. Exigence pour l'évaluation d'un athlète

● Tests PISTE condition physique

Un groupe de travail de Swiss Basketball en collaboration Swiss Olympic Medical Center de la clinique romande de réadaptation à Sion a décidé de créer une batterie de tests afin de tester les joueurs de toutes les équipes nationales. Les résultats de ces tests serviront de valeurs de référence et seront affinés au cours des années. Les résultats de ces tests donnent également des valeurs importantes pour l'entraînement. Les exercices sont adaptés à l'âge du joueur.

Les 5 tests qui ont été retenus sont :

- des tests de sauts
- test de sprint
- test d'agilité
- test au développé couché
- test de 30-15.

● Tests PISTE technique-tactique

L'ensemble des exercices permet d'évaluer globalement le joueur. Les exercices sont adaptés à l'âge du joueur.

Thèmes

- Dribble
- Passe
- Tir
- Défense
- Aptitude tactique (selon la classe d'âge)

À cela s'ajoute la prise de mesures anthropométriques (taille, poids, envergure).

Ces mêmes tests sont utilisés par l'AVSBA 1x durant la saison (en mars).

Afin que le jugement de l'AVSBA puisse être reconnu comme une méthode de mesure objective, les points suivants seront respectés.

- Evaluation d'un entraîneur des sélections VS
- Evaluation de la responsable SAF
- Evaluation des entraîneurs des écoles de Collombey et Grône.

Chacun reçoit des documents afin d'évaluer les athlètes sur les mêmes facteurs. L'ensemble des données sera réuni par la responsable SAF pour l'évaluation finale.

8. Mode de distribution des Swiss Talent Cards (site Swiss Olympic)

Date de validité de la Swiss Talent Card : de début octobre à fin septembre de l'année suivante.

Une Swiss Talent Card distribuée une année ne signifie pas pour le joueur qu'il la recevra la ou les années suivantes. De cela découle que la formation scolaire choisie ne peut être garantie (le joueur pourrait devoir quitter le SAF).

Les Swiss Talent Cards sont distribuées de la manière suivante :

Catégorie/Cartes	Cartes nationales	Cartes régionales	Cartes locales
U14 Garçon	0	50	100
U16 Garçon	20	40	40
U18 Garçon	20	16	
U20 Garçon	20	6	
U14 Fille	0	20	50
U16 Fille	20	20	40
U18 Fille	20	10	
U20 Fille	7	10	

En principe un joueur qui entre en SAF la première année du Cycle devrait pouvoir rester dans la structure SAF durant les 3 ans de sa formation. Cependant la présidente technique de l'AVSBA peut demander un renvoi de l'élève si celui-ci n'a pas un comportement adapté ou s'il ne répond pas à ses obligations.